



GOUVERNANCE



OBSERVATOIRES



PLANIFICATION



ÉTUDES URBAINES

REUNION N°2

diagnostic du PLUi

Environnement

Dossier documentaire en vue de la préparation de la réunion

I – L'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale est régie par le **code de l'environnement** :

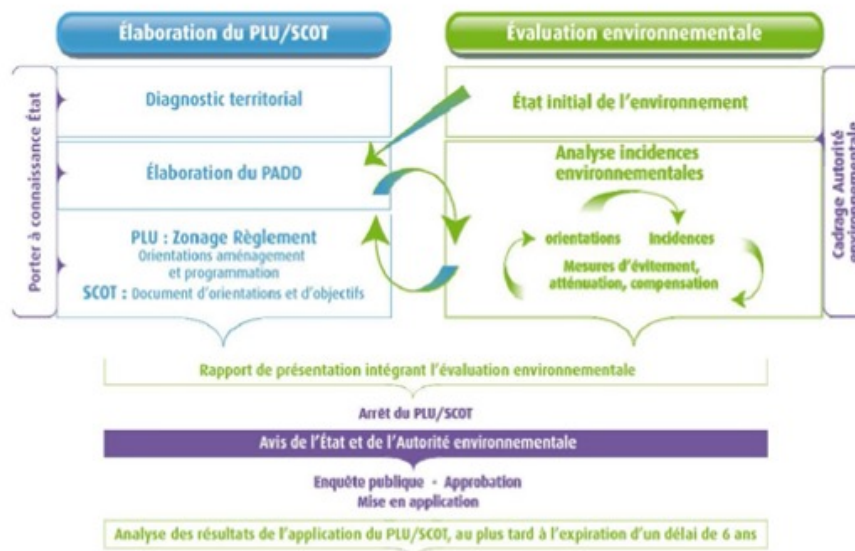
- pour les territoires comprenant un site NATURA 2000 : l'évaluation environnementale est systématique
- pour les autres territoires : l'évaluation environnementale est subordonnée à l'avis rendu par l'autorité environnementale (MRAe) au travers de l'examen « CAS PAR CAS ».

L'évaluation environnementale est une démarche itérative qui vise à :

- fournir les **éléments de connaissance** environnementale utiles à l'élaboration du PLUi
- aider aux **choix d'aménagement** et à l'élaboration du contenu du PLUi
- contribuer à la **transparence des choix** et rendre compte des impacts des politiques publiques
- préparer le **suivi de la mise en œuvre** du PLUi

L'évaluation environnementale est également une **démarche transversale** visant à décloisonner des approches sectorielles.

C'est l'environnement dans son ensemble qu'il est nécessaire de prendre en compte (**biodiversité, climat, eau, air, sol, terres, paysage, santé humaine, biens matériels, patrimoine culturel...**), ainsi que les interactions entre les différents facteurs.



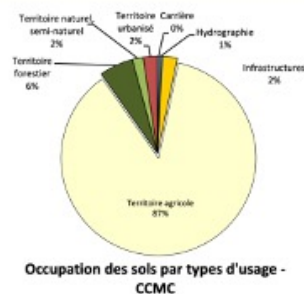
Le réseau **Natura 2000**, constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.

II – Le diagnostic environnemental



Géologie, hydrologie, relief et occupation du sol

Les compositions des sols, les caractéristiques hydrologiques et de topographiques déterminent la nature des habitats naturels et l'usage que l'homme a pu en faire.



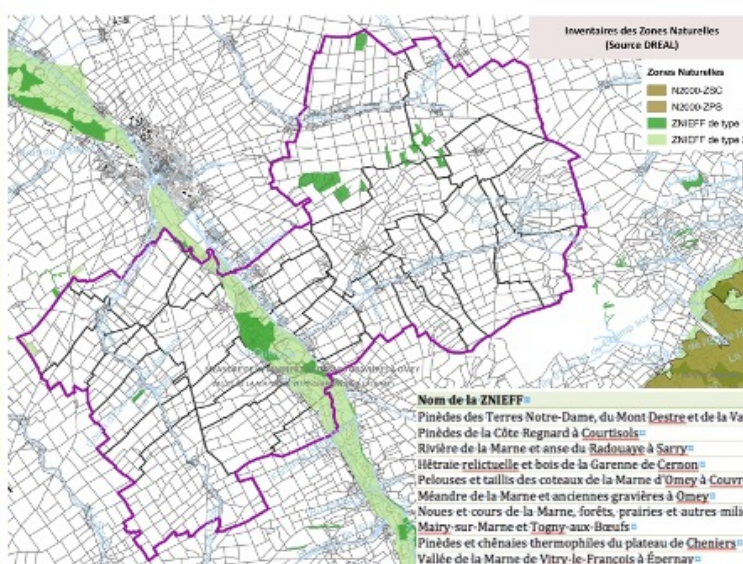
Caractéristiques naturelles

Les plaines crayeuses

- Un paysage témoin de l'évolution de pratiques agricoles du XX^e siècle.
- 87% du territoire occupé par l'agriculture et un taux de boisement de 6% (contre 17% dans la Marne)
- Les reliquats de boisements et espaces calcicoles comme éléments de naturalité patrimoniale

Les vallées

- Un des écosystèmes les plus intéressants du territoire
- Une fonction de continuité écologique de première importance au sein de la plaine agricole où les éléments de nature sont rares
- Une qualité des eaux sensiblement dégradée



Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) : il s'agit d'un inventaire national recensant les secteurs de plus grand intérêt écologique.

II – Le diagnostic environnemental

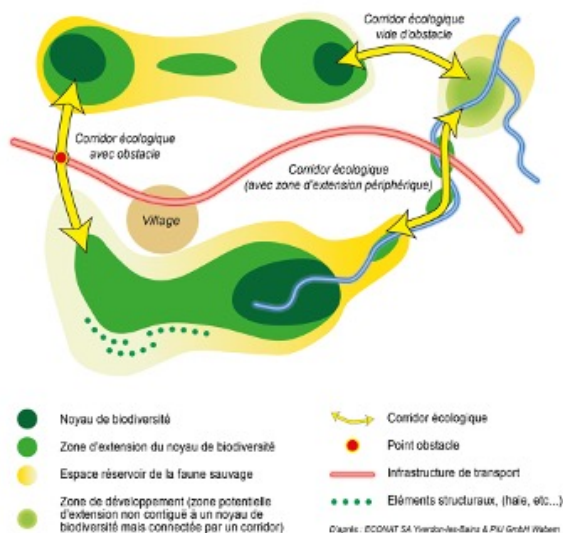


Trame verte et bleue

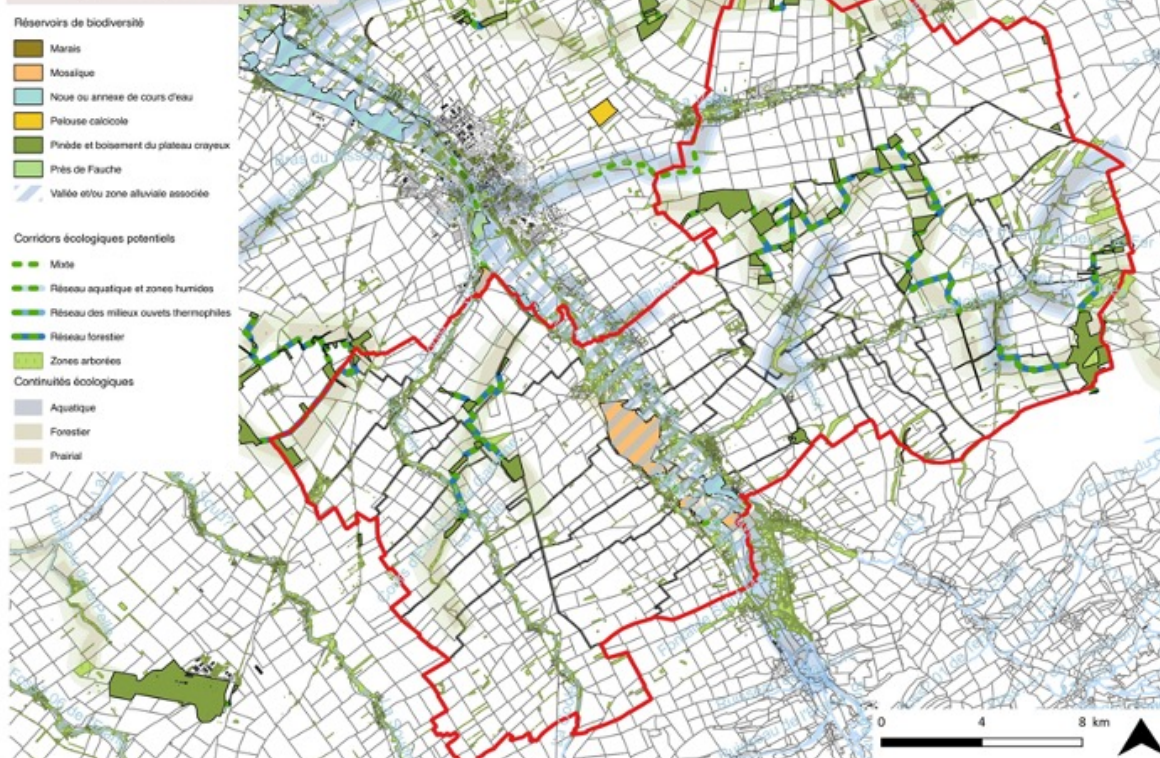


La **Trame verte et bleue** est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Schéma représentant les éléments de base constituant un réseau écologique (Bennett, 1998)



Trame verte et bleue
(Extrait Pays de Châlons)



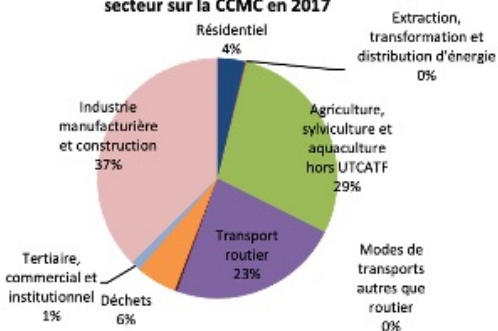
II – Le diagnostic environnemental



L'environnement et l'Homme

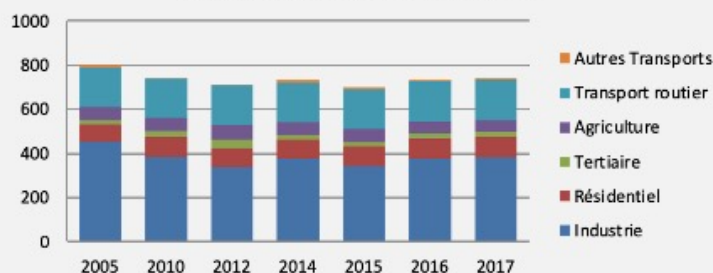
Une **qualité de l'air** globalement bonne mais une vigilance à maintenir pour les oxydes d'azote et les particules (trafic routier)

Répartition des émissions annuelles de GES (en PRG) par secteur sur la CCMC en 2017

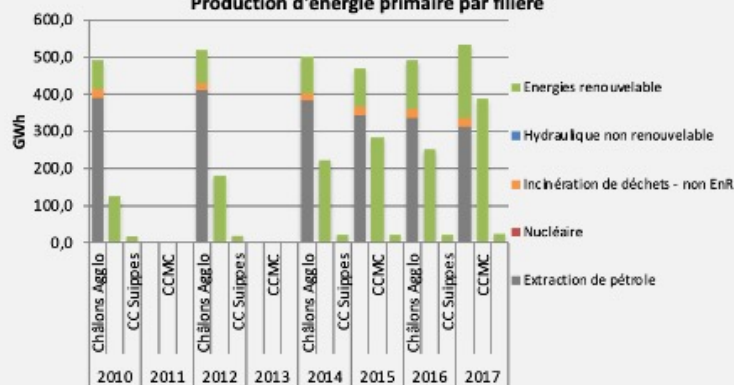


Consommation et production énergétique

Consommation d'énergie par filière (GWh)



Production d'énergie primaire par filière



Energies renouvelables : un potentiel local important

- Eolien : un développement important
- Solaire, biomasse : des potentiels mais des filières à structurer / des connaissances à affiner
- des enjeux environnementaux et sociaux à prendre en considération

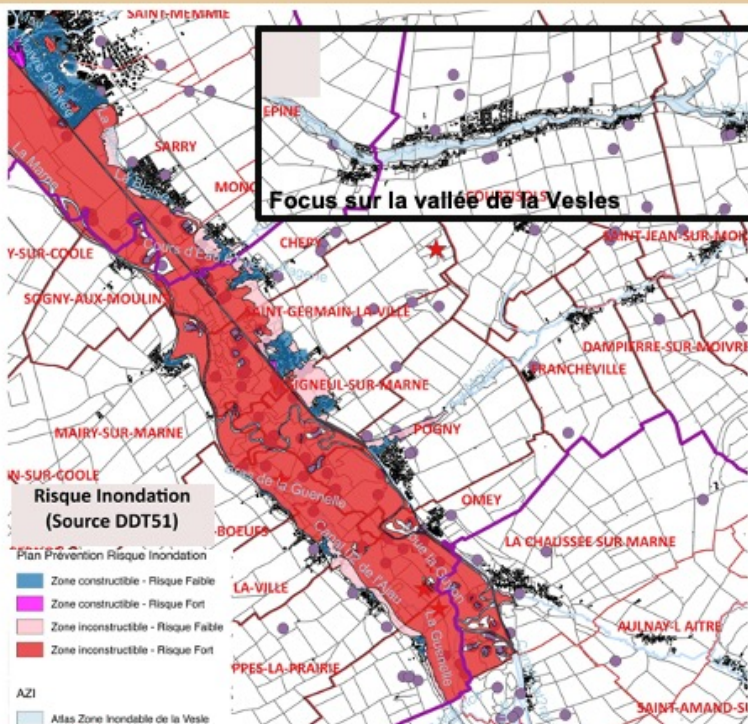
II – Le diagnostic environnemental



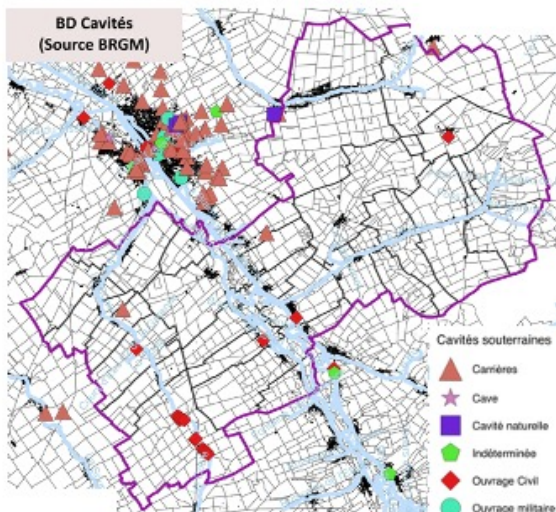
L'environnement et l'Homme

Risque d'inondation prépondérant

12 communes concernées
par le PPRI par
débordement de la Marne :
20 bâtiments sont situés en
zone inconstructible



Risque mouvements de terrain lié à la présence de cavités souterraines à prendre en compte



Autres risques

- 3 silos pouvant être à l'origine de phénomènes dangereux classés comme Silos à Enjeux Très Importants (SETI)
- Risque Transport Matières Dangereuses (TMD) : RN44, RN77/RD77, ligne Paris-Strasbourg
- 3 entreprises classées SEVESO

Risques industriels



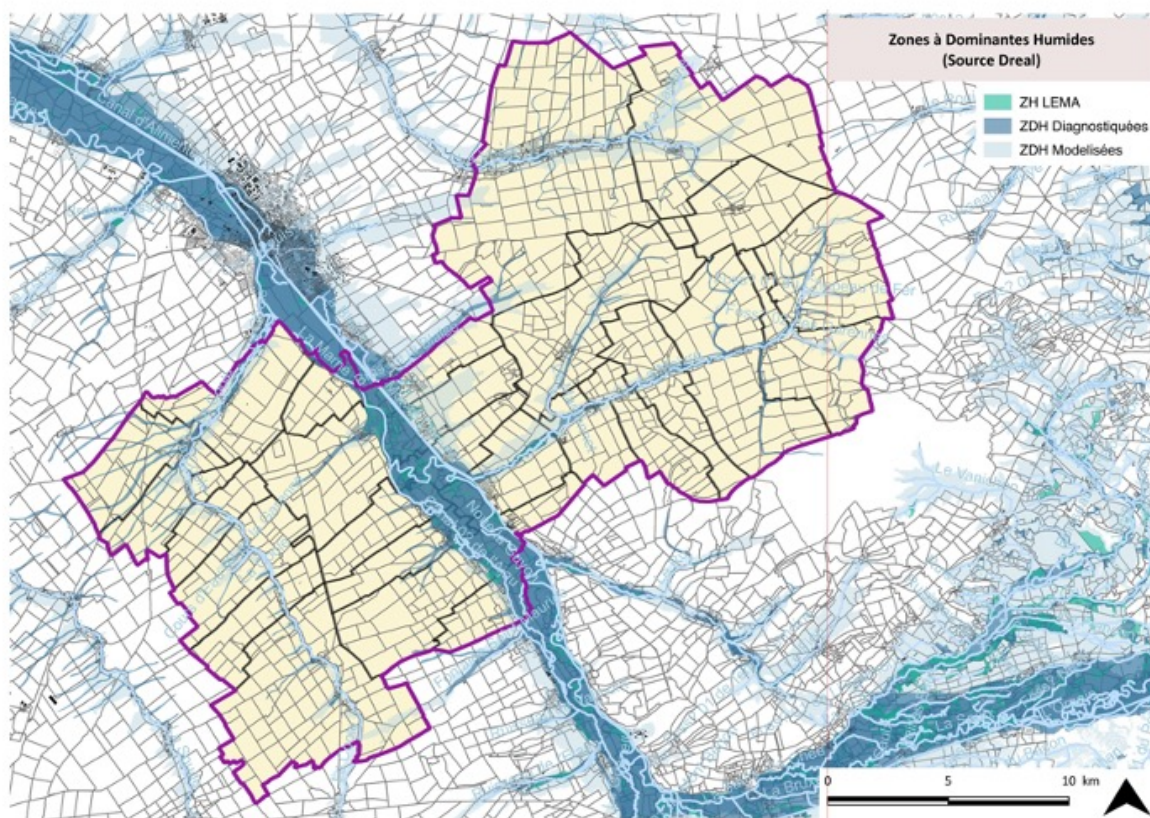
III – Zones humides (espace de transition entre la terre et l'eau)

→ Evaluer l'incidence du projet sur les zones humides



Les **zones humides (ZH)** sont définies comme des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.
Les critères à retenir pour la définition des zones humides sont relatifs à la morphologie des sols et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide.

Les zones humides dites "loi sur l'eau" (LEMA) répondent aux critères pédologiques ou de végétation listés dans l'arrêté ministériel.



Les **zones à dominante humide (ZDH)** sont des « zones potentiellement humides ». Cet inventaire a été réalisé par la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). Des études complémentaires sont nécessaires pour préciser la nature des terrains.



GOUVERNANCE



OBSERVATOIRES



PLANIFICATION



ÉTUDES URBAINES

PLUi de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole

Atelier Environnement n°1

07 juillet 2021

Sommaire

L'Evaluation Environnementale

Procédure

Objectifs

Le Diagnostic environnemental

Les caractéristiques physiques

Les caractéristiques naturelles

Les caractéristiques anthropiques, risques, cadre de vie, santé

Les Zones à Dominantes Humides

Contexte et objectifs



GOUVERNANCE



OBSERVATOIRES



PLANIFICATION



ÉTUDES URBAINES

2

L'Évaluation Environnementale des PLU

Procédure / Cadre juridique

- **Loi de protection de la nature (10/07/1976)** introduction de l'Etat Initial de l'Environnement dans les documents d'urbanisme,
- **Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (13/12/2000)** évaluation des incidences du projet et expose la prise en compte de l'environnement,
- **La Directive européenne (27/06/2001) relative à l'évaluation des plans et programmes sur l'environnement** => introduction de l'évaluation environnementale dans les documents d'urbanisme, intégrée au rapport,
- **Le Grenelle de l'environnement (Loi ENE 12/07/2010)** renforcement de la prise en compte de l'environnement (régression des terres agricoles, biodiversité...),
- **Article R. 122-2 du code de l'environnement relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme :**
 - Les collectivités comportant une zone **NATURA 2000** ont l'obligation de conduire une **Évaluation Environnementale**.
 - Les autres doivent faire une demande d'examen au « CAS PAR CAS » systématique auprès de l'autorité environnementale.

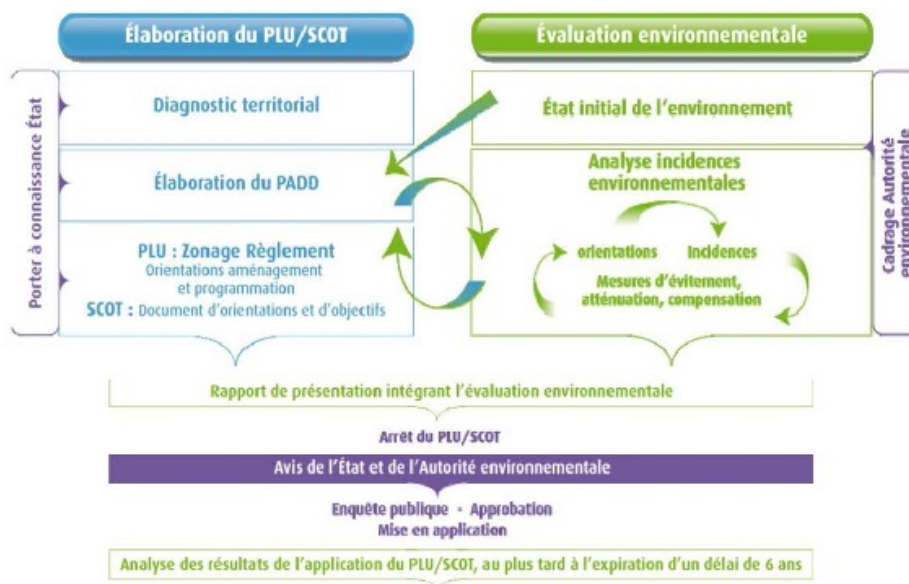
L'Évaluation Environnementale des PLU

Objectifs

- **Fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l'élaboration du PLU** (état initial de l'environnement / définition des enjeux)
- **Aider aux choix d'aménagement et à l'élaboration du contenu du PLU** (mesurer la pertinence du projet au regard des enjeux environnementaux)
- **Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques** (informer et sensibiliser)
- **Préparer le suivi de la mise en œuvre du PLU** (indicateurs de suivi)

L'Évaluation Environnementale des PLU

Une démarche progressive et itérative



L'Évaluation Environnementale des PLU

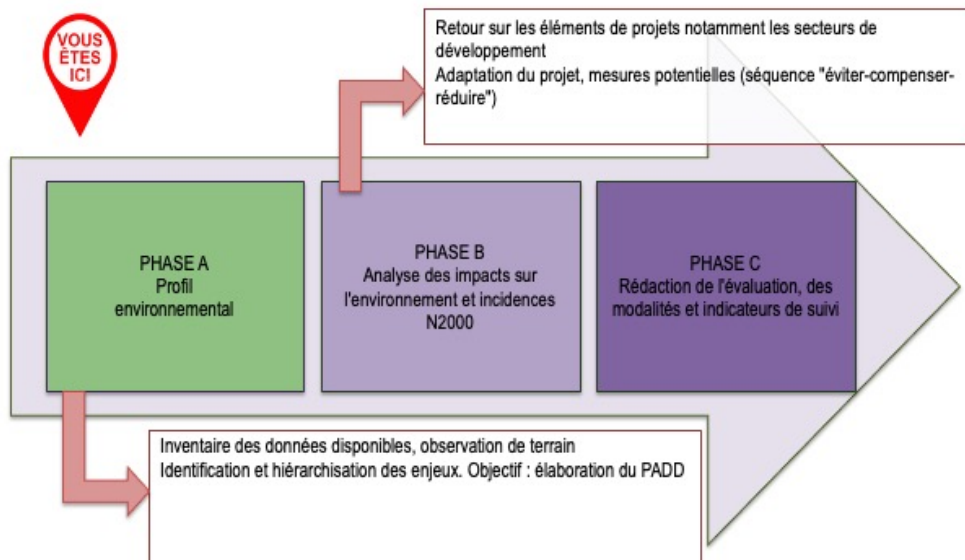
Les enjeux

L'état initial de l'environnement, une étape fondamentale pour :

- **Donner une vision objective et stratégique des enjeux environnementaux par :**
 - ✓ La prise en compte de l'ensemble des politiques d'aménagement du territoire
 - ✓ La mise en évidence des particularités locales
- **Construire le scénario environnemental de référence** (croisant les dynamiques d'évolution du territoire, les tendances d'évolution, les politiques engagées)
- **Formuler les enjeux environnementaux hiérarchisés et territorialisés**

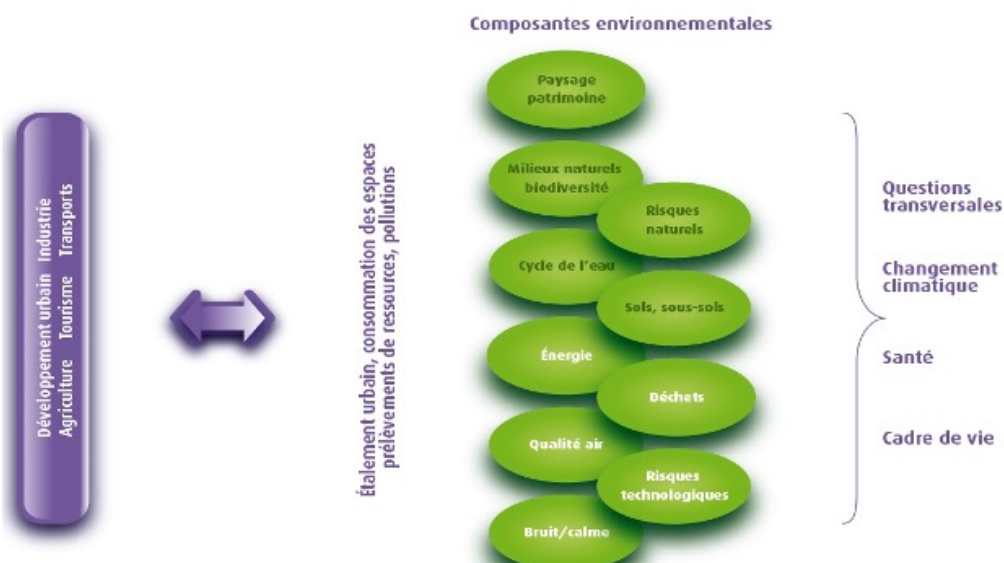
L'Évaluation Environnementale des PLU

Méthodologie



L'Évaluation Environnementale des PLU

Les thématiques environnementales

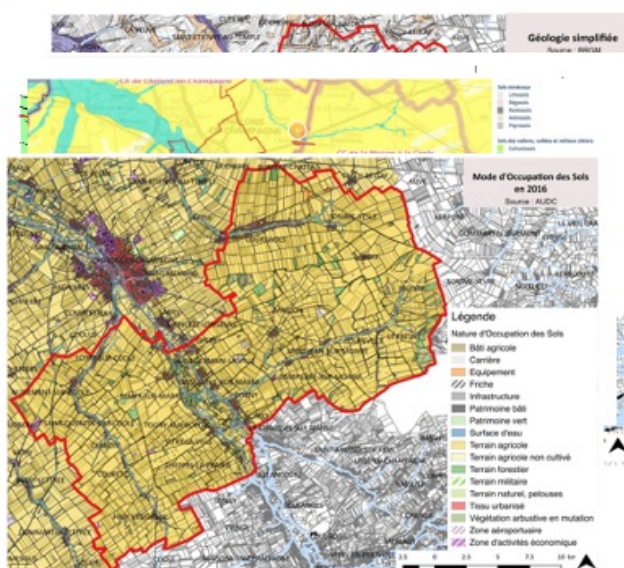
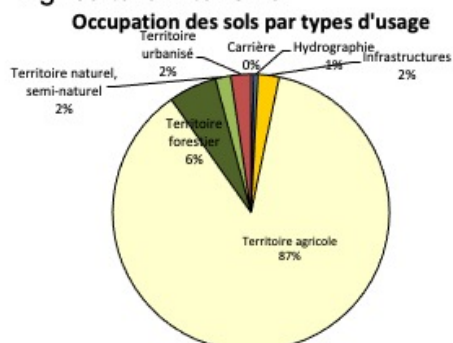


LE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

Les caractéristiques physiques

Des caractéristiques environnementales liées au socle géologique

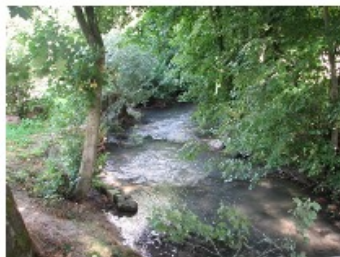
Un faciès uniforme : la craie → des sols calcicoles → peu de diversité des faciès d'occupation des sols : Agriculture intensive.



Les caractéristiques naturelles

La vallée de la Marne et les vallées secondaires comme entités naturelles structurantes

- Un paysage de semi-bocage contrastant avec les paysages ouverts et relativement monotones de la plaine agricole



AGENCE D'URBANISME
ET DE DÉVELOPPEMENT
DE L'AGGLOMÉRATION ET DU PAYS
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE



GOUVERNANCE



OBSERVATOIRES



PLANNIFICATION



ÉTUDES URBAINES

13

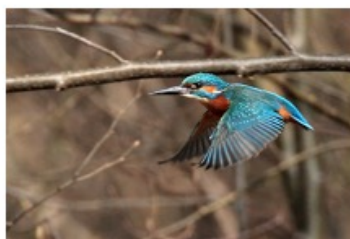
Les caractéristiques naturelles

La vallée de la Marne et les vallées secondaires comme entités naturelles structurantes

- Un des écosystèmes les plus intéressants du territoire
- Une fonction de continuité écologique de première importance au sein de la plaine agricole où les éléments de nature sont rares
- Une qualité des eaux sensiblement dégradée



Cuivré des marais



Martin pêcheur



Râle des genêts



AGENCE D'URBANISME
ET DE DÉVELOPPEMENT
DE L'AGGLOMÉRATION ET DU PAYS
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE



GOUVERNANCE



OBSERVATOIRES



PLANNIFICATION



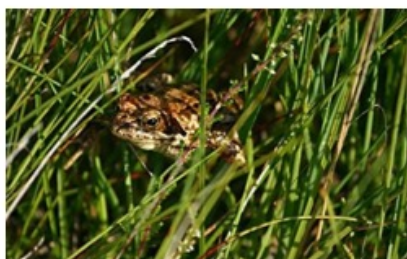
ÉTUDES URBAINES

14

Les caractéristiques naturelles

La vallée de la Marne et les vallées secondaires comme entités naturelles structurantes

- Des milieux humides et aquatiques soumis à des pressions importantes :
 - pratiques agricoles et sylvicoles
 - exploitation des granulats
 - développement urbain et ouvrages hydrauliques dans les vallées secondaires
- ➔ diminution de la diversité des habitats et érosion de la biodiversité



Grenouille rousse



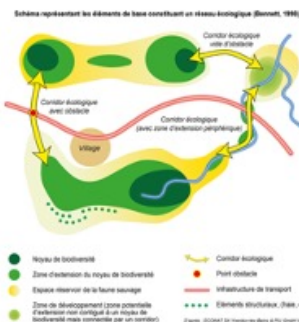
Oenanthe / Prairie du clos & Grand Accru



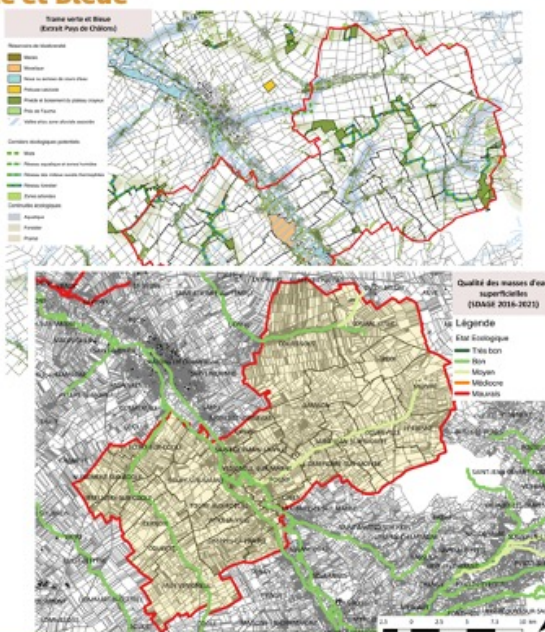
Germandrée des marais

Les caractéristiques naturelles

Une Trame Verte et Bleue



- Un contexte de changement climatique auquel il faut s'adapter et accompagner la fragilisation des espèces et des milieux
- Des rivières à fort potentiel écologique marquées par des étiages sévères
- La nature au sein des espaces bâtis, une contribution à la fonctionnalité écologique du territoire
- Les derniers reliquats de boisements et pelouses sur sols calcaires



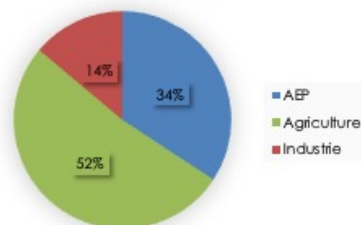
Caractéristiques anthropiques, risques, cadre de vie et santé

Une ressource en eau souterraine abondante mais fragile

- La nappe de la craie : un aquifère très vulnérable et puissant
 - Une ressource fortement sollicitée → un équilibre quantitatif fragile
 - Une qualité des eaux souterraines dégradée
 - Atteinte du bon état reportée à 2027
- Des dispositifs d'assainissement (collectif et individuel) généralisés, dont les performances sont à conforter pour contribuer à la préservation de la ressource



Prélèvements annuels moyens dans la ressource en eau



AGENCE D'URBANISME
ET DE DÉVELOPPEMENT
DE L'AGGLOMÉRATION ET DU PAYS
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE



GOUVERNANCE



OBSERVATOIRES



PLANIFICATION



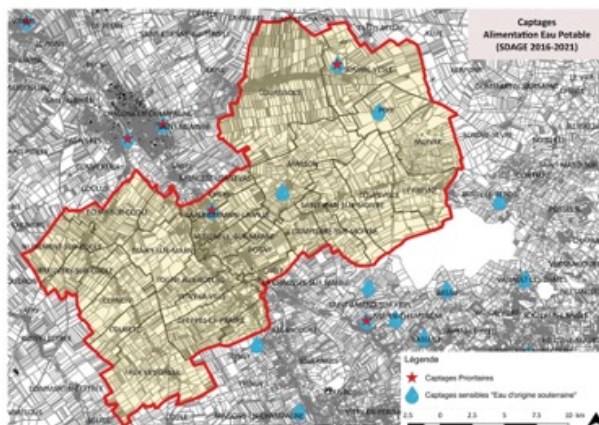
ÉTUDES URBAINES

17

Caractéristiques anthropiques, risques, cadre de vie et santé

Une ressource en eau souterraine abondante mais fragile

- Une alimentation en eau potable fragilisée : Qualité/Nitrates
- Des améliorations attendues à moyen / long terme avec la démarche « captages prioritaires »
 - Près de la totalité de la population alimentée par un captage couvert par une DUP → périmètres SUP
 - 2 captages "prioritaires" (sur 8) nécessitant la mise en place d'un programme d'actions agricoles sur leur aire d'alimentation et 4 captages dits « sensibles »



AGENCE D'URBANISME
ET DE DÉVELOPPEMENT
DE L'AGGLOMÉRATION ET DU PAYS
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE



GOUVERNANCE



OBSERVATOIRES



PLANIFICATION



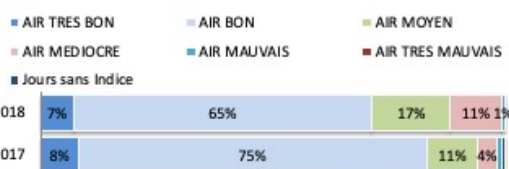
ÉTUDES URBAINES

18

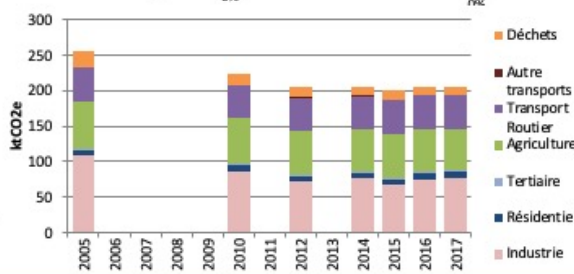
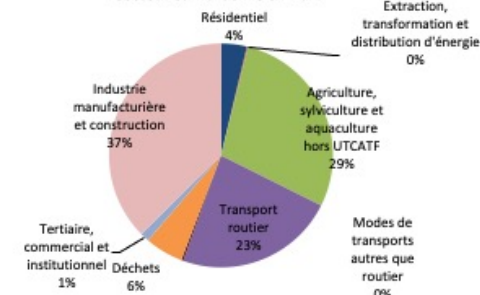
Caractéristiques anthropiques, risques, cadre de vie et santé

Consommations énergétiques, ressources énergétiques et qualité de l'air

- Une **qualité de l'air** globalement bonne mais une vigilance à maintenir pour les oxydes d'azote et les particules (trafic routier)
- Transports et bâtiments, des potentiels d'économie et d'émissions de **gaz à effet de serre** à mobiliser
 - alternatives à la route pour le transport des personnes et des marchandises peu développées
 - marges de progression sur la performance énergétique des bâtiments



Répartition des émissions annuelles de GES (en PRG) par secteur sur la CCMC en 2017



Caractéristiques anthropiques, risques, cadre de vie et santé

Consommations énergétiques, ressources énergétiques et qualité de l'air

Production d'énergie

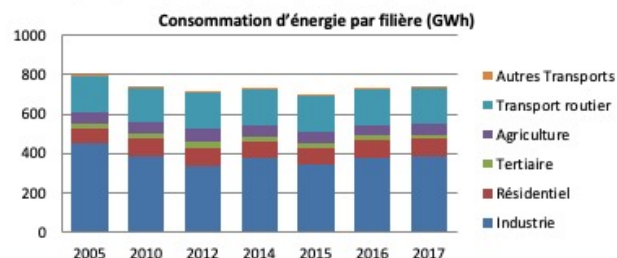
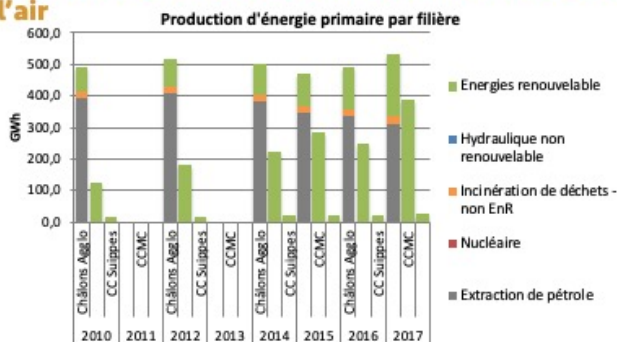
- 83 éoliennes existantes et 28 permis accordés (mai 2021)
- 388 MW en 2017 : 1ère position des territoires marnais en matière de production d'énergie d'origine éolienne (24 % de la production départementale d'origine éolienne)

Consommation d'énergie

- 15 % des consommations sont liées au secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire)

Consommation d'énergie

- 70 % des consommations mobilisent des ressources fossiles

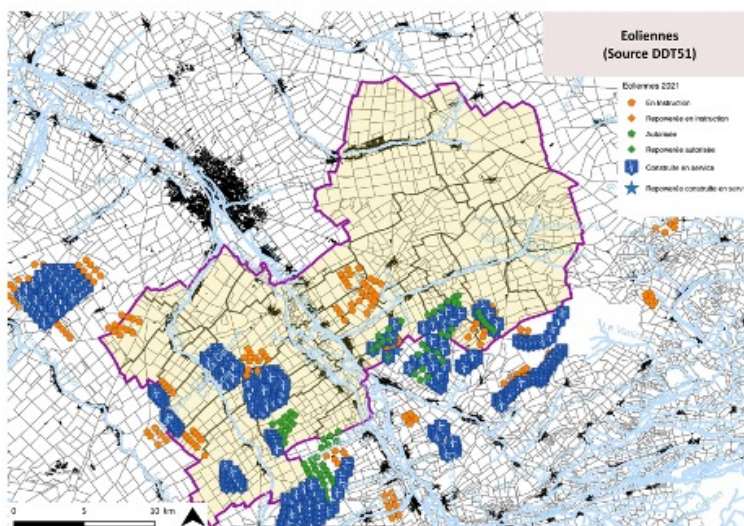


Caractéristiques anthropiques, risques, cadre de vie et santé

Consommations énergétiques, ressources énergétiques et qualité de l'air

●Energies renouvelables : un potentiel local important

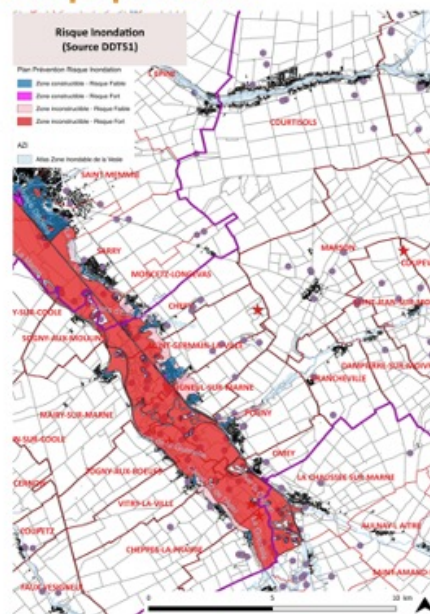
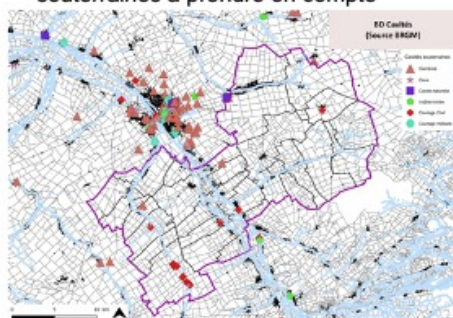
- Eolien : un développement important
- Solaire, biomasse : des potentiels mais des filières à structurer / des connaissances à affiner
- des enjeux environnementaux et sociaux à prendre en considération



Caractéristiques anthropiques, risques, cadre de vie et santé

Risque : Un risque Inondation prépondérant

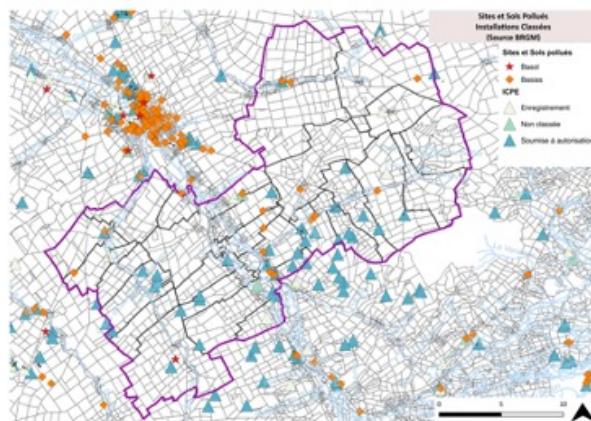
- Risque Inondation prépondérant : 12 communes concernées par le PPRI par débordement de la Marne
- Zone urbanisée : 1 328 m² en zone inconstructible abritant 20 bâtiments. Le territoire est moyennement vulnérable avec une part de territoire concernée de 4%
- Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) bénéficiant d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)
- L'Atlas des zones inondées de la Vesle
- Risque mouvements de terrain lié à la présence de cavités souterraines à prendre en compte



Caractéristiques anthropiques, risques, cadre de vie et santé

Prendre en compte les risques, nuisances, l'optimisation de la gestion des déchets, ...

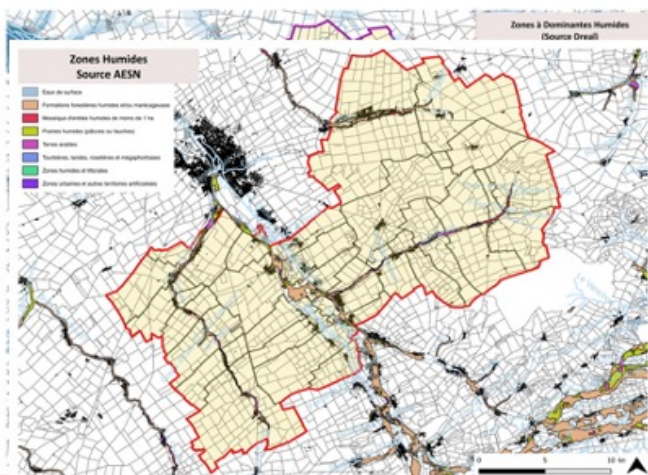
- ✓ Une trentaine d'ICPE
- ✓ 3 silos pouvant être à l'origine de phénomènes dangereux classés comme Silos à Enjeux Très Importants (SETI)
- ✓ 11 Installations générant un périmètre d'isolement réglementaire
- ✓ Le risque Transport Matières Dangereuses (TMD) : RN44, RN77/RD77, ligne Paris-Strasbourg
- ✓ Le risque de rupture de barrage
- ✓ Les aléas de remontées de nappe, retrait gonflement des argiles, etc.



La Prise en compte des Zones à Dominantes Humides

Contexte et objectifs

- Les zones humides constituent un **espace de transition entre la terre et l'eau**.
- "On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, **habituellement** inondés ou gorgés d'eau (...) de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année" (article L211-1 du Code de l'Environnement).
- Les critères permettant de définir une zone humide sont précisés dans l'article R.211-108 du Code de l'environnement et explicités dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 : il s'agit des critères **flore et pédologique**.
- L'un ou l'autre de ces deux critères suffit à statuer sur la présence d'une zone humide



Inventaire des ZDH de la DREAL = Compilation de travaux cartographiques, réalisés selon un objectif, une méthodologie et une échelle propres à chacun. Cartographie sans valeur réglementaire et non exhaustive

➔ **prédiagnostic zone humide**



Liste des sites naturels remarquables de l'Atlas du Pays de Châlons

Numéro du site	Nom du site	Type d'habitat	Communes
N°14	Vallée de la Vesle	Vallée et/ou zone alluviale associée	Courtisols Somme-Vesle
N°23	Vallée de la Marne de Vitry-le-François à Epernay	Vallée et/ou zone alluviale associée	Cheppes-la-Prairie Chepy Ecury-sur-Coole Mairy-sur-Marne Omey Pogny Saint-Germain-la-Ville Saint-Martin-aux-Champs Sogny-aux-Moulins Togny-aux-Bœufs Vésigneul-sur-Marne Vitry-la-Ville
N°27	La Côte Regnard	Pinède et boisement du plateau crayeux	Courtisols
N°28	Le Terme au Four	Pinède et boisement du plateau crayeux	Courtisols
N°36	La tête de la Protte, Couvilleuse	Pinède et boisement du plateau crayeux	Moivre
N°42	La Grande Romanie	Pelouse calcicole	Somme-Vesle
N°44	L'Etot	Pinède et boisement du plateau crayeux	Somme-Vesle
N°45	La Mignoterie	Pinède et boisement du plateau crayeux	Somme-Vesle
N°47	Pinèdes des Terres Notre Dame, du Mont Destré et de la vallée des vignes à Courtisols	Pinède et boisement du plateau crayeux	Courtisols Marson Somme-Vesle
N°48	La Meule, Bouvreaux	Pinède et boisement du plateau crayeux	Coupéville
N°52	Sur Gélonnière	Pinède et boisement du plateau crayeux	Marson
N°53	La Côte de Chouet	Pinède et boisement du plateau crayeux	Marson
N°54	Vallée de la Moivre	Vallée et/ou zone alluviale associée	Coupéville Dampierre-sur-Moivre Francheville Moivre Pogny Saint-Jean-sur-Moivre
N°56	Le Champ de Jeunat	Pinède et boisement du plateau crayeux	Marson
N°57	Le Petit Houdion	Pinède et boisement du plateau crayeux	Marson
N°58	Le Fond de Sarizet	Pinède et boisement du plateau crayeux	Marson

Numéro du site	Nom du site	Type d'habitat	Communes
N°59	Mont de Noix	Pinède et boisement du plateau crayeux	Coupéville
N°61	Vallée de la Coole	Vallée et/ou zone alluviale associée	Breuvery-sur-Coole Cernon Coupetz Ecury-sur-Coole Faux-Vésigneul Nuisement-sur-Coole Saint-Quentin-sur-Coole
N°62	Anse du Radouaye	Noue ou annexe de cours d'eau	Ecury-sur-Coole
N°65	Bois du plateau de Cheniers	Pinède et boisement du plateau crayeux	Ecury-sur-Coole Nuisement-sur-Coole
N°67	Le Purgatoire	Pinède et boisement du plateau crayeux	Sogny-aux-Moulins
N°69	Le Mont Toisé	Pinède et boisement du plateau crayeux	Ecury-sur-Coole
N°70	Noues et cours de la Marne, forêts, prairies et autres milieux à Vésigneul-sur-Marne, Mairy-sur-Marne et Tognny-aux-Bœufs	Mosaïque	Mairy-sur-Marne Saint-Germain-la-Ville Tognny-aux-Bœufs Vésigneul-sur-Marne
N°71	Le Fond de Mandre et le Trou des Loups	Pelouse calcicole	Dampierre-sur-Moivre
N°72	Le Puits Bernaoult	Pinède et boisement du plateau crayeux	Mairy-sur-Marne
N°73	Vaugency	Pinède et boisement du plateau crayeux	Saint-Quentin-sur-Coole
N°74	Méandre de la Marne et anciennes gravières à Omev	Noue ou annexe de cours d'eau	Omev Pogny
N°75	Pelouses des coteaux de la Marne d'Omev à Couvrot	Pelouse calcicole	Omev
N°76	La Grande Pâtur	Mosaïque	Cheppes-la-Prairie Vitry-la-Ville
N°77	Hêtraie de la Garenne de Cernon	Pinède et boisement du plateau crayeux	Cernon
N°83	Anciennes carrières « les Mothées »	Pinède et boisement du plateau crayeux	Francheville Omev Pogny

Analyse de l'aléa de remontée de nappes dans les secteurs urbanisés

COMMUNE	Sensibilité élevée, nappe affleurante (zone urbanisée impactée)	COMMUNE	Sensibilité élevée, nappe affleurante (zone urbanisée impactée)
Breuvy-sur-Coole	+	Moivre	+
Cernon	++++	Nuisement-sur-Coole	+
Cheppes-la-Prairie	+++	Omey	++
Chepy	++++	Pogny	+
Coupetz	+	Poix	+++
Coupéville	++	Saint-Germain-la-Ville	++++
Courtisols	+++	Saint-Jean-sur-Moivre	+++
Dampierre-sur-Moivre	+	Saint-Martin-aux-Champs	Ø
Écury-sur-Coole	++	Saint-Quentin-sur-Coole	Ø
Faux-Vésigneul	+	Sogny-aux-Moulins	Ø
Francheville	++	Somme-Vesle	+++
Le Fresne	Ø	Togny-aux-Bœufs	+
Mairy-sur-Marne	+++	Vésigneul-sur-Marne	++++
Marson	++	Vitry-la-Ville	+++

Source : Porter à connaissance (carte « remontées de nappe »)